

Rares sont les courageux qui osent contrer l'initiative Marche blanche

VOTATION Un petit comité s'est lancé dans la bagarre. Il est prêt à prendre des coups. Les premiers ont été donnés. Carlo Sommaruga (PS/GE) passe pour «le copain des pédophiles».

Fabiano Citroni
fabiano.citroni@lematindimanche.ch

Ils ne se voilent pas la face. Le combat est loin d'être gagné et ils vont prendre des coups. De ceux qui font mal. Les premiers ont déjà été donnés. Même si ce tableau n'est pas réjouissant, des élus nationaux ont osé combattre l'initiative Marche blanche, soumise au peuple le 18 mai.

Intitulée «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants», elle veut interdire à toute personne condamnée pour avoir porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant, d'exercer une activité professionnelle ou bénévole en contact avec des mineurs, à vie. «En combattant cette initiative, nous courons le risque de passer pour des défenseurs des pédophiles. Tapez mon nom sur un moteur de recherche, on m'accuse déjà d'être le copain des pédophiles», déplore le conseiller national Carlo Sommaruga (PS/GE), membre du comité d'opposition, créé il y a une semaine.

Principe de proportionnalité

Malgré ces «basses attaques», le Genevois ne regrette pas son engagement. «En décembre, le Parlement a voté une loi permettant d'interdire à vie aux pédophiles de travailler avec des enfants. Elle est complète et donne de nombreux outils au juge. L'initiative, elle, enfreint l'Etat de droit. Elle jette aux orties le principe de proportionnalité. On ne peut pas comparer la situation d'un quadragénaire abusant d'enfants de 5 ans et celle d'un jeune de 20 ans qui dérape avec une adolescente de 15 ans. Le premier ne doit plus travailler avec des enfants, mais il n'est pas admissible que le second écope de cette même sanction.»

Les considérations juridiques de Carlo Sommaruga n'ont pas encore eu d'impact sur les électeurs. Il y a une semaine, un sondage donnait plus de 80% de oui à l'initiative. «Convaincre les gens sera difficile. Mais je ne baisse pas les bras. Dans ce dossier, il faut avoir une approche républicaine et non populiste. Je ne veux pas faire partie du troupeau de lâches, ces élus sachant



L'initiative Marche blanche «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants» sera soumise au peuple le 18 mai. Elle a été déposée en avril 2011 avec plus de 110 000 signatures valables.

Keystone/Alessandro della Valle

CE QUE DISENT LES TEXTES

LA LOI EN VIGUEUR

► Si quelqu'un commet un crime ou un délit dans l'exercice d'une profession et qu'il est condamné à plus de 6 mois de prison, le juge peut lui interdire l'exercice de cette activité ou d'activités comparables pour une durée de six mois à cinq ans.
► Cette loi possède une lacune: si le crime ou le délit est commis lors d'une activité non professionnelle, le juge ne pourra pas interdire à l'auteur d'exercer son activité professionnelle.
► Exemple: si un entraîneur de football, qui est enseignant de métier, abuse d'un jeune, le juge ne pourra pas lui interdire d'enseigner.

LA LOI DÈS 2015

► Si quelqu'un commet un crime ou un délit contre un mineur ou une personne particulièrement vulnérable, et qu'il pourrait récidiver lors d'une activité professionnelle ou non professionnelle impliquant des contacts avec des enfants, le juge peut lui interdire cette activité pour une durée de un à dix ans.
► Un enseignant qui abuse d'un jeune en dehors du travail pourrait ainsi se voir interdit d'enseigner.
► L'interdiction sera automatiquement de dix ans si l'auteur est condamné pour contrainte sexuelle ou viol. Elle peut aussi être prononcée à vie si le juge estime qu'une durée de dix ans ne suffit pas.
► Le juge peut ordonner

une interdiction de contact ou une interdiction géographique d'une durée de cinq ans au plus pour prévenir toute récidive. L'auteur du crime ou du délit ne pourra plus approcher sa victime ni fréquenter certains lieux déterminés. L'interdiction peut être prolongée de cinq ans en cinq ans.
► Celui qui veut pratiquer une activité professionnelle ou non professionnelle impliquant des contacts avec des mineurs ou d'autres personnes particulièrement vulnérables peut demander un extrait spécial de son casier judiciaire. Cet extrait attesterait qu'aucune interdiction d'exercer une activité impliquant des contacts avec des mineurs n'a été prononcée à son encon-

tre. Si la personne qui postule ne produit pas ce dossier, c'est peut-être qu'elle a des choses à cacher.

L'INITIATIVE

► Elle est intitulée: «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants».
► Le texte: «Quiconque est condamné pour avoir porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'une personne dépendante est définitivement privé du droit d'exercer une activité professionnelle ou bénévole en contact avec des mineurs ou des personnes dépendantes.» En cas de condamnation, l'interdiction à vie d'exercer une activité est ainsi automatique.

que l'initiative est problématique, mais la soutenant par commodité.»

Le socialiste, père de quatre enfants, assure qu'il n'a pas hésité à rejoindre le comité d'opposition. «Je savais que les chances de succès étaient moindres et que je serais insulté. Mais, lorsque je me regarde dans le miroir, je me dis qu'il y a une cohérence dans mon combat politique. Je me suis toujours battu pour éloigner les pédophiles des enfants. La loi qui entrera en vigueur en janvier 2015 permettra d'atteindre cet objectif. Et elle respectera, elle, l'Etat de droit.»

La peur de la peur

Créateur du comité d'opposition, le conseiller national Andrea Caroni (PLR/AR), père d'une fille de un mois, met lui aussi en avant la notion d'Etat de droit pour expliquer son engagement. «En politique, on se bat pour des valeurs. L'Etat de droit en est une. Si on ne combat pas cette initiative, d'autres de cet acabit suivront.» L'Argovien ne craint pas les attaques en dessous de la ceinture. «Roosevelt a dit qu'il y a une seule chose dont il faut avoir peur, c'est la peur elle-même. Je veux expliquer aux citoyens que cette initiative est superflue et dangereuse. Elle ne fait aucune distinction selon les cas.» Le peuple entendra-t-il ce message? «Je ne sais pas. Je suis prêt à perdre. Mais je mourrai les armes à la main.»

Les partisans de l'initiative rejettent en bloc les attaques portées contre eux. «Il est insupportable d'entendre dire qu'on fait de la démagogie, s'emporte le conseiller national Christophe Darbellay (PDC/VS). Mon discours est simple. Je n'ai pas envie que mon enfant aille à l'école avec un enseignant condamné pour pédophilie. Et qu'on ne dise pas que l'Etat de droit est bafoué. Le texte vise les pédophiles et non pas les jeunes de 20 ans. Nous l'avons dit et redit.» Oskar Freysinger (UDC/VS) abonde dans son sens. «Il y en a marre des arguties juridiques des opposants. Et il est ridicule d'opposer l'initiative à la loi votée. Si l'initiative passe, la loi ne disparaîtra pas. Ses points les plus intéressants seront préservés.»

L'argument ne convainc pas Carlo Sommaruga. «L'application de l'initiative prendrait trois ans. La loi, elle, entrera en vigueur en janvier. Elle permettra d'interdire à vie à un pédophile de travailler avec un enfant lorsque cela est justifié, et même d'approcher un enfant en dehors du travail. Veut-on vraiment perdre trois ans?»

La brebis n'acceptait que deux agneaux sur ses quatre bébés

NAISSANCE Jérôme Beuchat peut se réjouir, les quatre agneaux mis au monde par une de ses brebis le 27 février dernier sont en vie.

Il est très rare qu'une si grande portée survive au complet. Et toute la détermination du paysan de Soulce (JU) a été nécessaire pour sauver les nouveau-nés.

La mère avait d'abord délaissé deux, puis trois de ses petits. Un abandon qui aurait été fatal sans l'intervention de Jérôme Beuchat. «Durant les premiers jours, les petits ont besoin de colostrum, le lait riche en protéines et en

anticorps produit par la brebis en fin de gestation», raconte ce dernier. Il a alors téléphoné à plusieurs de ses amis de la région et l'un d'entre eux avait, par chance, de ce précieux lait dans son congélateur. Après deux jours à ce régime, le paysan a pu remplacer, dans le biberon, le lait maternel par de la poudre achetée dans le commerce.

Deux des agneaux sont blancs, tandis que les deux autres sont noirs. «Tout un symbole», selon *Le Quotidien Jurasien*. Mais le choix de la brebis n'est pas dû à une discrimination en fonction de la couleur de la laine. La mère a d'abord délaissé un noir et un blanc, avant de n'accepter de nourrir plus que le nou-



Jérôme Beuchat a dû nourrir deux agneaux au biberon.

veau-né au lainage noir. «Les moutons fonctionnent avec l'instinct et l'odorat et pas avec la vue. La mère a mis bas au milieu du troupeau et les petits ont pris l'odeur des autres bêtes, c'est pour ça qu'elle ne les reconnaissait plus», explique Jérôme Beuchat.

Les jeunes gambadent désormais au sein d'un troupeau qui a presque doublé de taille cet hiver, suite aux douze naissances enregistrées dans la ferme jurassienne. Les naissances multiples n'ont pas de secret pour Jérôme Beuchat, qui partage l'exploitation située juste en dessous de l'église de Soulce avec... son frère jumeau.

Guillaume Laurent